Circulaire 9029





Education à la mobilité et à la sécurité routière

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s): 7843

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 16/09/2023
Documents à renvoyer	non
Résumé	Informations relatives aux actions liées à la sécurité routière et à la mobilité
Mots-clés	emsr - mobilité - sécurité routière

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé	

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
MATHIEU Marc	Direction générale de l'Enseignement	02/690 85 62
	obligatoire (Direction d'appui)	marc.mathieu@cfwb.be



Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'obligation scolaire service d'appui

Education à la mobilité et à la sécurité routière

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

La semaine de la mobilité, qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2023, est l'occasion de sensibiliser les élèves à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).

L'EMSR permet de développer les compétences et réflexions sur des thématiques telles que les notions de « mobilité douce », « mobilité citoyenne », etc.

Les différents projets présentés dans cette circulaire visent à informer et proposer aux enseignantes et enseignants des références et outils de support pour tenir des séquences d'apprentissage avec leurs élèves.

Elle propose également de nombreuses initiatives portées par des opérateurs extérieurs spécialisés.

La compilation de ces actions est rendue possible grâce à l'accord de coopération conclu entre les Régions de Bruxelles-Capitale et Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles y relatif.

Je vous invite à transmettre ces informations à vos équipes pédagogiques et vous remercie pour votre attention.

Caroline DESIR,

Ministre de l'Education



Mois concerné

Septembre 2023 semaine de la mobilité du 16/09 au 22/09



Personne à contacter

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
Marc Mathieu	Direction générale de l'enseignement obligatoire (direction d'appui)		2/690 85 52 marc.mathieu@cfwb.be

Qu'entend-on par EMSR ? (Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière)

L'EMSR a 3 objectifs :

- 1) Renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres.
- 2) Apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement dont la marche et le vélo, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle).
- 3) Exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux).

1. QU'EST-CE QUI EST PROPOSÉ À TOUS LES ENSEIGNANTS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ?

Des formations en partenariat avec l'IFPC :

- Devenir référent EMSR dans le fondamental : partage d'informations sur les règles du code de la route, découverte d'outils, et d'une valise pédagogique, de supports d'animation, de bonnes pratiques, de séquences d'animation, d'organismes proposant des animations aux écoles, etc.
- Devenir référent EMSR dans le secondaire : familiarisation avec les thèmes de la prévention du risque routier chez les jeunes et de la mobilité durable ; découverte d'outils pédagogiques et de sensibilisation, de bonnes pratiques et d'animations scolaires ;
- Comment me déplacer en rue avec ma classe : exercices pratiques et code de la route

Informations sur ces trois formations: Se former en EMSR (wallonie.be)

Un accès à des outils en ligne : Outils pédagogiques (wallonie.be)

- https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/ecole/materiel
- https://operation-cartable.mobilite.brussels

Attention : le nom « opération cartable » est modifié. Il est remplacé par « Safe to school » => Les nouvelles URL sont en création ; il faudra donc utiliser la bonne !

2. QU'EST-CE QUI EST PROPOSÉ À TOUS LES ENSEIGNANTS DE LA RÉGION WALLONNE UNIQUEMENT ?

- Conseils et informations pour leurs projets EMSR
- Possibilité d'animations dans leurs écoles par des policiers des Cellules d'Education et de Prévention (CEP). Animations adaptées aux publics fondamental et secondaire)
- > Accès à différentes animations scolaires gratuites par le biais d'associations partenaires
- Possibilité de participer aux Brevets du piéton et du cycliste

Pour toute question sur l'éducation à la mobilité et la sécurité routière en WALLONIE, une équipe est à votre disposition à l'adresse : emsr@spw.wallonie.be

3. QU'EST-CE QUI EST PROPOSÉ À TOUS LES ENSEIGNANTS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE UNIQUEMENT ?

Sites web:

safetoschool : https://www.safe2school.net/

• mobilite.brussels: https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr

- Pour les enfants : des outils ludiques et illustrés, des conseils en vidéo et des jeux interactifs adaptés à chaque tranche d'âge pour apprendre les bons réflexes en matière de sécurité routière et le code de la route en s'amusant.
- Pour les adolescents : des fiches spécifiques et vidéos spécialement conçues pour aborder le thème de la sécurité routière dans les matières suivantes : physique (distance de freinage, énergie cinétique), mathématiques (calculs des angles morts), biologie (influence de l'alcool ou des drogues), morale ou citoyenneté (alcool/drogues, distraction).
- ➤ Pour les enseignants : des fiches pédagogiques avec des propositions d'activités à faire avec leurs élèves. Ils y trouveront notamment des idées de leçons pour apprendre la signification des signaux routiers, avant de jouer avec les enfants à notre jeu.
- ➤ Pour les parents : des conseils pour accompagner leur(s) enfant(s) dans l'apprentissage de la sécurité routière et ce pour tous les modes de déplacement (à pied, à vélo, en voiture, en transport en commun, etc.).
- ➤ Engagement des zones de police : Les zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale sont activement impliquées dans l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière.
- Plan de Déplacements Scolaires : Toutes les informations sont accessibles via le lien suivant :
 - https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/ecole/les-plans-de-deplacements-scolaires

Pour les maternelles :

➤ Jeu Memory : ce nouveau jeu permet aux jeunes enfants d'associer des cartes par paires, en distinguant les bons et les mauvais comportements liés à leurs déplacements. Ce jeu sera organisé par les zones de police, lors des animations qu'elles mettent en pratique dans les écoles.

Pour les primaires :

- ➤ "XP Visibilité" : l'expérience visibilité vise à sensibiliser les élèves de 5e et 6e primaires à l'importance d'être visible dans le noir. Un enjeu fondamental à l'approche du solstice d'hiver, sachant que les accidents impliquant des piétons augmentent de 28% à Bruxelles entre les mois d'octobre et novembre. Les informations et inscriptions se trouvent dans le courrier adressé aux écoles lors de la rentrée scolaire.
- ➤ Plateau de jeu : dans une version participative du jeu de l'oie, ce jeu permet d'apprendre aux enfants les règles de base du code de la route et la signification des signaux routiers les plus courants. Un exemplaire de ce plateau de jeu a été distribué aux écoles à la rentrée scolaire 2022-2023.
- ➤ Brevet du piéton : il vise à améliorer les aptitudes des enfants piétons en rue. Lors du brevet "lacet jaune" en 1ère primaire, les enfants apprennent à analyser des situations simples et à sélectionner les bonnes informations pour se déplacer en toute sécurité, en prenant conscience de leur place dans l'espace public. Lors du brevet "lacet vert" en 4e primaire, les enfants apprennent à analyser des situations plus compliquées et à se déplacer en autonomie.

Les écoles qui souhaitent s'inscrire peuvent le faire via le site web :

- https://www.goodplanet.be/fr/brevet-du-pieton/
- ➢ Brevet du cycliste : ce projet touche les classes de 5e primaire et son objectif est d'apprendre aux enfants à se déplacer à vélo en toute sécurité. Ce projet tend également à rendre les écoles autonomes pour qu'elles intègrent le Brevet dans leurs projets d'école. Les écoles qui le souhaitent peuvent s'inscrire gratuitement via le site web : www.provelo.org/fr/page/brevet_du_cycliste

Pour les secondaires :

- ➤ Brevet multimodal (SAM PASS) : c'est un projet d'accompagnement de la mobilité pour les jeunes du 1er degré secondaire dont l'objectif est de renforcer les connaissances de sécurité routière des élèves, de leur faire comprendre les enjeux liés à la mobilité durable et d'initier un changement modal vers des modes actifs. Plus d'information via le site web : https://www.goodplanet.be/fr/le-sam-pass-secure-active-mobility/
- ➤ Projet "Street Motion" : il s'agit d'un challenge de mobilité qui permet aux élèves de découvrir différents modes de déplacement en réalisant des actions de mobilité tout en développant des compétences en sécurité routière. Plus d'information via le site web : https://www.goodplanet.be/fr/street-motion//
- > Fiches pédagogiques pour le secondaire (cf. site web Safe to school)
 - https://www.safe2school.net/

Nous vous remercions pour votre engagement en faveur de la sécurité routière et de la mobilité responsable dans nos écoles.